

Des nouveautés pour l'impôt sur les sociétés



© 2023 Les Echos Publishing

Taux réduit de l'impôt sur les sociétés et cession d'entreprises individuelles soumises à l'impôt sur les sociétés sont au menu de la loi de finances pour 2023.

Extension du taux réduit d'impôt sur les sociétés

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'impôt sur les sociétés est dû au taux de 25 %. Toutefois, jusqu'à présent, les PME profitaient d'un taux réduit de 15 % jusqu'à 38 120 € de bénéfice imposable par période de 12 mois. Le plafond de bénéfice relevant de ce taux réduit est rehaussé à 42 500 € pour l'imposition des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2022. En pratique, l'économie d'impôt supplémentaire maximale s'élève donc à 438 €.

Sont visées les PME dont le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 10 M€. Sachant que lorsqu'elle est constituée sous forme de société, son capital doit, en outre, être entièrement libéré et détenu, de manière continue, pour 75 % au moins par des personnes physiques ou par des sociétés respectant la condition de chiffre d'affaires précitée et dont le capital, entièrement libéré, est directement détenu, de manière continue, pour 75 % au moins par des personnes physiques.

Cession d'une entreprise individuelle soumise à l'IS

Comme vous le savez, les entrepreneurs individuels peuvent désormais opter pour leur assimilation, sur le plan fiscal, à une EURL, entraînant leur imposition à l'impôt sur les sociétés (IS), sans avoir à modifier leur statut juridique. Les droits de mutation à titre onéreux applicables lors de la cession de ces entreprises ont été précisés.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2023, les cessions d'entreprises individuelles soumises à l'impôt sur les sociétés sont assimilées à des cessions de droits sociaux (et non à des cessions de fonds de commerce). Elles devraient ainsi être taxées sur le prix, net des emprunts contractés, de l'entreprise au moment de sa cession, au taux de 3 %.

[Art 23 et 37, loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022, JO du 31](#)

© 2022 Les Echos Publishing